

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 05/08/2024 - 39430 - 2016 B 11457 - 824 750 624 - AB.FRERES

AB.FRERES

71 RUE VICTOR HUGO

92300 LEVALLOIS-PERRET

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial	10 000		10 000	27,06	10 000	21,77
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	4 000	2 400	1 600	4,33	2 000	4,35
Autres immobilisations corporelles	6 934	4 534	2 400	6,49	3 000	6,53
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	7 554		7 554	20,44	7 168	15,60
TOTAL (I)	28 488	6 934	21 554	58,32	22 168	48,26
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	10 745		10 745	29,07	14 836	32,30
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	60		60	0,16	60	0,13
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	4 600		4 600	12,45	8 871	19,31
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	15 406		15 406	41,68	23 767	51,74
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	43 894	6 934	36 960	100,00	45 935	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 2 000)	2 000	5,41	2 000	4,35
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	156	0,42	156	0,34
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-37 513	-101,49	2 660	5,79
Résultat de l'exercice	11 507	31,13	-40 173	-87,45
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	-23 850	-64,52	-35 357	-76,96
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	11 298	30,57	7 721	16,81
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 638	42,31	15 823	34,45
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	21 549	58,30	40 121	87,34
. Organismes sociaux	8 400	22,73	13 287	28,93
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 240	8,77	3 656	7,96
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	361	0,98	361	0,79
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	324	0,88	324	0,71
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	60 810	164,53	81 292	176,97
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	36 960	100,00	45 935	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises	292 363		292 363	100,00	208 397	100,00	83 966		40,29	
Production vendue biens										
Production vendue services										
Chiffres d'Affaires Nets	292 363		292 363	100,00	208 397	100,00	83 966		40,29	
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges										
Autres produits			0	0,00						
Total des produits d'exploitation (I)			292 363	100,00	208 397	100,00	83 966		40,29	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			157 262	53,79	128 983	61,89	28 279		21,92	
Variation de stock (marchandises)			4 091	1,40	-1 836	-0,87	5 927		322,82	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			380	0,13	468	0,22	-88		-18,79	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			34 586	11,83	37 398	17,95	-2 812		-7,51	
Impôts, taxes et versements assimilés			1 059	0,36	949	0,46	110		11,59	
Salaires et traitements			71 054	24,30	68 850	33,04	2 204		3,20	
Charges sociales			10 497	3,59	11 442	5,49	-945		-8,25	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 000	0,34	1 082	0,52	-82		-7,57	
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant										
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges			19	0,01	2	0,00	17		850,00	
Total des charges d'exploitation (II)			279 947	95,75	247 339	118,69	32 608		13,18	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			12 416	4,25	-38 942	-18,68	51 358		131,88	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés										
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)										
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées			7	0,00	9	0,00	-2		-22,21	
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)			7	0,00	9	0,00	-2		-22,21	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-7	0,00	-9	0,00	2		22,22	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			12 410	4,24	-38 952	-18,68	51 362		131,88	

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital			81	0,04	-81	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)			81	0,04	-81	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	903	0,31	361	0,17	542	150,14
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			942	0,45	-942	-100,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	903	0,31	1 303	0,63	-400	-30,69
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-903	-0,30	-1 222	-0,58	319	26,10
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	292 363	100,00	208 478	100,04	83 885	40,24
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	280 857	96,06	248 651	119,32	32 206	12,95
RÉSULTAT NET	11 507	3,94	-40 173	-19,27	51 680	128,64
	<i>Bénéfice</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

AB.FRERES

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000,00 Euros
Siège social : 71 RUE VICTOR HUGO

92300 LEVALLOIS-PERRET
R.C.S : 824 750 624

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 18/07/2023 **AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023**

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 faisant ressortir **un bénéfice** de **11 506,67** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **-37 513,34** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **11 506,67** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **11 506,67** Euros, de la façon suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de **43,79** Euros
- Au report à nouveau pour un montant de **11 462,88** Euros. Il passera ainsi de **-37 513,34** Euros, à la somme de **-26 050,46** Euros après affectation.

Nous vous précisons que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, de statuer en Assemblée Générale Extraordinaire, s'il y a lieu à dissolution anticipée ou non de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente Assemblée.

La gérance

AB-71 VICTOR HUGO
Société AB.FRERES
SARL au capital de 2000 €
Siren: 824 750 624 RCS Nanterre
71 Rue Victor Hugo 92300 Levallois-Perret
Tél. 01 47 55 08 62 - abfreres.sarl@gmail.com

AB.FRERES

S.A.R.L. au capital de 2 000,00 Euros
Siège social : 71 RUE VICTOR HUGO

92300 LEVALLOIS-PERRET
R.C.S : 824 750 624

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 20/06/2024**

Le 20/06/2024,
à 10 H,

Monsieur BELAID ABOU EL FARAH , détenant 25 parts sociales,
Monsieur BOUJEMAA ABOU EL FARAH, détenant 25 parts sociales,
Mademoiselle KALTOUMA ABOU EL FARAH, détenant 25 parts sociales,
Mademoiselle YAMNA ABOU EL FARAH, détenant 25 parts sociales,

associés de la société **AB.FRERES**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur BOUJEMAA ABOU EL FARAH, préside la séance en qualité d'associé gérant.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

AB

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 lesquels font apparaître **un bénéfice de 11 506,67 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir **un bénéfice de 11 506,67 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **-37 513,34 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **11 506,67 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **11 506,67 Euros**, de la façon suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de **43,79 Euros**
- Au report à nouveau pour un montant de **11 462,88 Euros**. Il passera ainsi de **-37 513,34 Euros**, à la somme de **-26 050,46 Euros** après affectation.

Nous vous précisons que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, de statuer en Assemblée Générale Extraordinaire, s'il y a lieu à dissolution anticipée ou non de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente Assemblée.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre du premier exercice social.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AB

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance

AB-71 VICTOR HUGO
Société AB FRERES
SARL au capital de 2000 €
Siret 824 780 624 RCS Nanterre
71 Rue Victor Hugo 92300 Levallois-Perret
Tel. 01 47 65 08 62 - abfreres.sarl@gmail.com